

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## Programme socle commun

*Paris, le 3 septembre 2013  
RPS version V2*

### 1. PREAMBULE

En matière de prévention des RPS, les 3 signataires s'accordent sur les principes suivants :

- Adapter le travail à l'homme implique une approche centrée sur l'analyse du travail et non sur les individus,
- Le chef d'entreprise, l'encadrement, et les salariés doivent être impliqués dans la démarche. Il incombe à l'entreprise de créer les conditions du dialogue social, de la participation des salariés et des IRP, en les associant à l'analyse de leur activité et des risques qu'elle comporte, d'organiser l'écoute de leurs propositions et de favoriser la coopération pour déterminer les solutions à mettre en œuvre.
- Pour être efficace, la prévention doit être mise en œuvre le plus en amont possible.

### 2. CONTEXTE ET ENJEUX

La prévention des risques psychosociaux est une des priorités des politiques de santé au travail tant au plan national (Plan national de santé au travail 2, Convention d'Objectifs et de Gestion de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels) que régional.

Les services interentreprises de santé au travail sont régulièrement amenés à intervenir sur la question des risques psychosociaux.

Les réponses apportées sont multiples, diverses, en évolution et complexes à mettre en œuvre. Il est indispensable d'assurer une certaine cohérence des approches et de permettre la synergie des actions entre les SIST, la CRAMIF, et la DIRECCTE.

L'objet du CPOM est à la fois de travailler au renforcement des moyens d'actions des SIST sur ce thème, leur apport étant essentiel compte tenu de leur proximité avec les entreprises, et de faire progresser l'entreprise dans la prévention des RPS.

### 3. PROGRAMME SOCLE COMMUN

#### 3.1. Objectifs :

**3.1.1. Objectif 1 :** En matière de RPS, élaborer des stratégies d'actions vers les entreprises et les mettre en œuvre.

**Actions :** Construire ou renforcer des dispositifs en terme d'organisation interne, de formation, d'appui technique et humain à l'intention des professionnels du SIST (médecins du travail, AST, IPRP, psychologues, ergonomes, infirmières, assistantes sociales, ...) afin d'élaborer des stratégies d'actions en matière de RPS vers les entreprises :

- pour encourager et assister l'entreprise afin qu'elle puisse mettre en œuvre des actions concourant à la prévention primaire,
- en réponse à des événements/changements/dysfonctionnements survenant dans l'entreprise ou à des demandes de l'employeur, du CHSCT, des représentants du personnel et des salariés,
- en réponse à des cas de souffrance aiguë d'un ou plusieurs salariés, afin notamment d'éviter la désinsertion professionnelle.

Cette construction progressive se fera :

- à partir des retours d'expériences sur les actions déjà menées et des échanges de pratiques entre les différents professionnels du SIST confrontés à ces questions, en particulier sur les difficultés rencontrées dans des situations d'intervention en entreprise sur la question des RPS,

- sur la base des documents, guides et outils existants, élaborés et/ou utilisés par l'Assurance Maladie / Risques Professionnels (INRS, CRAMIF, CARSAT), le Ministère du Travail, l'ANACT et les ARACT, les SIST...

Une stratégie et des moyens techniques et humains seront ainsi développés et mis en œuvre pour permettre à chaque professionnel du SIST d'apporter une réponse efficace à la question des RPS dans les entreprises adhérentes, notamment les TPE et PME.

**Indicateurs :**

- Actions réalisées:
  - o modalités mises en place au sein du SIST (compétences mobilisées, formations,...),
  - o description des stratégies possibles d'intervention,
  - o interventions en entreprise ayant contribué à la réflexion collective au sein du SIST et analyses qualitatives (monographies, compte rendus d'interventions,...).
- Participation et contribution aux réunions collectives d'échanges et de suivi avec les autres SIST signataires, la CRAMIF et la DIRECCTE dans le but de favoriser la mutualisation des expériences.

**3.1.2. Objectif 2 :** Accompagner les entreprises à définir puis mettre en œuvre des actions concourant à la prévention primaire (analyse du travail, diagnostic, document unique, plan d'action, ...)

**Actions :** Le SIST encourage et assiste l'entreprise (actions de sensibilisation, fiche d'entreprise, conseils, apports méthodologiques...) en mettant en œuvre les stratégies possibles d'intervention grâce à son équipe pluridisciplinaire.

Un suivi de la mise en œuvre de ces stratégies et des actions en découlant dans les entreprises permettra notamment d'adapter les stratégies et de diffuser les meilleures pratiques auprès des SIST et des entreprises.

**Indicateurs :**

- Types de stratégies mises en œuvre par le SIST,
- Types d'actions mises en œuvre par l'entreprise.

**3.2. Contributions de la CRAMIF et de la DIRECCTE :**

Des temps d'échanges et de construction partagée seront organisés tous les semestres par la DIRECCTE et la CRAMIF avec les SIST signataires, afin de mutualiser les expériences, créer sans réinventer l'existant ou s'approprier des outils pertinents et enrichir les pratiques sur l'Île de France.

Pendant ces réunions seront débattus les difficultés, les avancées, les obstacles, les réussites et les échecs des interventions et le degré d'avancement de chacun des SIST.

La DIRECCTE et la CRAMIF contribueront à l'information des SIST et des entreprises (publications, études, démarches...) et pourront participer à la mise en place de démarches collectives pour inciter les entreprises à agir en prévention des risques psychosociaux.

**3.3. Suivi et bilan :**

- Pour chacune des catégories d'actions, le SIST établira annuellement un état d'avancement selon les indicateurs ci-dessus.
- Ce descriptif inclura également une analyse de l'évolution, au cours de la durée du CPOM, des réussites, des difficultés rencontrées, ...
- Un bilan récapitulatif sera réalisé par le SIST à l'issue de la période contractuelle du CPOM.
- Ces informations seront transmises à la DIRECCTE et à la CRAMIF après communication aux instances du SIST (CA, CC, CMT).
- Un suivi régional et un bilan annuel seront réalisés par la DIRECCTE et la CRAMIF.